

REPUBLICQUE GABONAISE

UNION TRAVAIL JUSTICE



54<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION  
DE LA CONDITION DE LA FEMME

INTERVENTION DE  
MADAME LE MINISTRE DE LA SANTE,  
DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE NATIONALE  
ET DE LA FAMILLE

NEW YORK, LE 08 MARS 2010

Vérifier à l'audition

Madame la Présidente,  
Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs Délégation,  
Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Distingués invités en vos titres et fonction

---

Je voudrais, avant l'entame de mon propos, adresser à vous-même Madame la Présidente ainsi qu'aux autres membres de votre Bureau, les félicitations de ma délégation pour la finesse et la dextérité avec lesquelles vous conduisez les travaux de la présente session de la Commission de la Condition de la Femme, consacrée à l'évaluation des actions menées par la Communauté internationale, quinze ans après l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing.

Mon pays réaffirme son entière adhésion aux déclarations faites respectivement par le Yémen au nom du Groupe des 77, la Chine, l'Ambassadeur Représentant Permanent de la Guinée Equatoriale, au nom du Groupe Africain et à la déclaration des pays francophones sur les violences faites aux femmes.

Concernant particulièrement l'Afrique, mon pays tient à saluer l'adoption à Banjul (Gambie), le 21 novembre 2009, par les Ministres Africains en charge de la promotion de la femme, d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la décennie de la femme africaine 2010-2020.

Madame la Présidente,

Depuis l'adoption par la Communauté internationale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le Gabon a mis en place des stratégies et des politiques nationales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Ainsi, un programme dénommé « **Autonomisation de la femme gabonaise** » issu des recommandations de la Conférence de Beijing est mis en œuvre par le département en charge de la promotion de la Femme.

L'application effective de ce programme par le Gouvernement au cours de ces quinze dernières années, a fortement contribué à l'amélioration du statut de la femme gabonaise.

Aussi, permettez-moi de relever ici quelques actions initiées par mon pays, sous les hautes orientations du Président feu Omar Bongo Ondimba et du Président Ali Bongo Ondimba, qui lui a succédé et qui accorde une importance particulière à ce programme.



Dans les domaines de la pauvreté, de l'économie et de l'environnement, le Gabon, a élaboré un Document de la Stratégie de Croissance et de réduction de la Pauvreté (DSCR).

Il a été institué, en 1997, un Concours dénommé « Grand Prix du Président de la République » pour promouvoir les activités socio économiques des femmes.

La lauréate nationale bénéficie d'une prime en numéraire de \$ 40. 000 et d'un voyage d'étude à l'étranger. Grâce à ce concours, environ 1200 femmes ont vu leurs capacités opérationnelles et financières améliorées.

Toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au sein des populations féminines vivant en milieu rural et périurbain, il est mis en œuvre, depuis 2005, en partenariat avec le PNUD, un programme d'appui au Développement du micro Crédit au Gabon.

Ce programme finance des projets des femmes organisées en association pour des montants allant de \$ 500 à \$ 10.000 avec un taux d'intérêt de 4% l'an. 895 micros projets ont été financés pour une valeur globale de \$ 800.000.

Dans le domaine de l'emploi, il n'existe aucune discrimination tant au niveau de l'embauche que du traitement salarial. Une grille indiciaire régit les différentes catégories socio professionnelles de l'Administration centrale.

Dans le programme d'action du Président de la République, la priorité est réservée aux personnes vulnérables et à faibles revenus, telles que les personnes handicapées et les personnes âgées.

Sur le plan de la sécurité sociale, la mise en place récente de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) témoigne de la volonté manifeste du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie des populations gabonaises y compris les femmes, par l'accès véritable pour tous aux soins, aux diagnostics et aux médicaments.

Sur le plan juridique, de nombreux textes ont été pris en vue de créer un environnement favorable à l'amélioration du statut de la femme.

En matière d'éducation et de formation, la loi 16/66, du 10 août 1966, institue l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans de tous les enfants, sans discrimination de sexe, de religion et d'obédience politique.

Par ailleurs, la gratuité de la scolarité et des manuels est effective dans les établissements publics ainsi que l'attribution des bourses aux élèves ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20, sans discrimination aucune.

De même, en vue de la réinsertion sociale et scolaire des jeunes filles très tôt déscolarisées, le gouvernement a créé depuis 2004, le fonds « **Appui aux jeunes filles mères économiquement faibles** », entièrement financé par le budget de l'Etat.

Ce fonds permet d'octroyer des bourses d'études, de construire des haltes garderies et d'offrir des paquets minima d'installation aux jeunes filles issues des formations professionnelles diplômantes.

S'agissant des violences faites aux femmes, le Gabon s'est engagé résolument à promouvoir le statut de la femme, à travers la ratification de plusieurs instruments internationaux des droits de l'homme, notamment la convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes et la convention relative aux droits de l'enfant.

Dans ce cadre, le Gabon a notamment entamé un long processus de révision et de réécriture de tous les textes discriminatoires contenus dans les codes civil, pénal, de travail, de sécurité sociale et de la nationalité.

Nous pouvons également citer d'autres actions telles que : l'adoption de la loi 1/2000, définissant certaines mesures de protection sociale de la mère et de l'enfant ; la loi N. 38/2008 relative à la prévention et à la lutte contre les mutilations génitales féminines ; la création au sein du Ministère en charge de la promotion de la femme d'une cellule d'écoute ; la mise en place d'un observatoire des droits de la femme et de la parité (odefpa).

Toutefois, malgré toutes ces initiatives, la violence demeure encore une préoccupation majeure pour notre pays, dans la mesure où dans l'inconscient populaire, elle n'est toujours pas bien appréhendée.

Pour rendre effective la participation égalitaire des hommes et des femmes au processus de développement durable, le département en charge de la promotion de la femme a soumis et fait adopter par le gouvernement au mois de février 2010, la Stratégie Nationale Equité et Egalité de Genre.

Cette stratégie contribuera d'une part, à une meilleure prise en compte des disparités de genre, et d'autre part, à une appropriation de l'approche genre, par tous les acteurs, à savoir : le gouvernement, les communautés religieuses, les leaders politiques et la société civile.



En outre, il est prévu d'élaborer et de mettre en œuvre au cours des deux prochaines années, une campagne nationale de prévention et de lutte contre les violences sur toutes ses formes.

Sur le plan de la participation publique et politique, on note avec satisfaction la présence des femmes dans tous les secteurs d'activités et leur implication au processus de prise de décision.

---

Aussi, sommes-nous particulièrement fières de partager avec vous l'expérience fabuleuse que viennent de vivre deux femmes, l'année dernière, en menant avec maestria le processus de transition politique, l'une Présidente de la Cour Constitutionnelle et l'autre, Présidente de la République par intérim.

Madame la Présidente,

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses avancées sont mesurables dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de Beijing, mais nous sommes conscients du fait que beaucoup reste à faire.

En effet, de nombreux défis jalonnent encore notre marche commune vers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Par conséquent, si nous n'accroissons pas nos efforts en faveur de l'éradication de la pauvreté et des violences faites aux femmes, les chances d'atteindre en 2015, les objectifs du millénaire pour le développement seront entièrement faibles.

C'est pourquoi, mon pays en appelle à la mise en place des stratégies qui mettent au centre des préoccupations internationales, le respect et la dignité de l'être humain en général et de la femme en particulier.

La dimension genre doit être prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement tant au niveau national qu'international.

La réflexion actuelle menée aux Nations Unies sur la nécessité de créer une seule et grande entité du Genre semble s'inscrire dans cette volonté de rendre plus efficaces les actions de la Communauté internationale en faveur de la protection et la promotion des droits des femmes.

Le Gabon partage cette approche et souhaite de tout cœur qu'elle voit le jour dans un avenir imminent.

Je vous remercie pour votre aimable attention.